

Envoyé en préfecture le 30/09/2025 Recu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID: 001-210101739-20250929-2025\_162\_DEC-DE

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet: Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement et la

maintenance de la vidéoprotection / Société LB CONSEIL

INGENIERIE / Attribution (1.1)

Service: Pôle opérationnel (VH - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 23 septembre 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une demande de devis pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du déploiement et de la maintenance de la vidéoprotection,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été demandé à la société LB CONSEIL INGENIERIE ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise LB CONSEIL, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC,

## DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise LB CONSEIL INGENIERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement et la maintenance de la vidéoprotection,
- ♣ DE SIGNER ledit devis ainsi que toutes les pièces apnexes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 29 septembre 2025.

Le Maire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 septembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 30 septembre 2025.



